



## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE SOLIBRA

Par Visa N° OA/10-04 du 17 mai 2010, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et de Marchés Financiers a autorisé la fusion-absorption de la société SADEM par la société SOLIBRA par augmentation de son capital pour un montant de 5 130 000. FCFA sur le marché régional.

L'opération portera sur 1026 actions nouvelles SOLIBRA de 5000 FCFA chacune.

La SGI SOGEBOURSE chargée de l'opération conduira son exécution dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Sous l'égide de la BRVM, l'opération se réalisera selon les phases suivantes :

### **1. Période d'échange : du 24 juin 2010 au 25 juin 2010**

Au cours de cette période chaque actionnaire de SADEM devra se rendre à sa banque ou à sa SGI détentrice de ses actions pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres SADEM contre des titres SOLIBRA en application de la parité d'échange, soit **2.01 actions SADEM** apportées pour **1 action SOLIBRA**. Un bulletin d'échange sera tenu à la disposition des actionnaires à cet effet.

### **2. Période de négociation des rompus : le 30 juin 2010**

La négociation des rompus issus des échanges de titres SADEM en titres SOLIBRA se fera sur la BRVM.

Les actionnaires détenteurs de rompus après l'échange, pourront au cours de cette période acheter une fraction d'action complémentaire ou vendre la fraction d'action détenue, en vue d'arrondir le nombre d'actions détenues.

L'actionnaire donnera un ordre d'achat ou de vente de son rompu auprès de sa banque ou SGI détentrice de ses actions.

Les rompus subsistant à la fin de cette période d'échange seront rachetés d'office par l'émetteur au prix du marché.

La cotation des nouvelles actions SOLIBRA (assimilables aux anciennes actions SOLIBRA) se fera à partir du 19 juillet 2010.

La Note d'information relative à cette fusion-absorption sera disponible pendant le déroulement de l'opération auprès de la BRVM, des Antennes Nationales de Bourse, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et au siège de la société SOLIBRA.

Pour SOLIBRA

**F. GONZALEZ**  
**Secrétaire Général (D.A.F)**

MINISTRE DU MARCHÉ  
FINANCIER ET DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE

BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - BOULEVARD DES ÉPARGNEURS - REGISTRE COMMERCE ET D'IMPÔTS - CENTRE DES IMPÔTS - DGF

BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - BOULEVARD DES ÉPARGNEURS

BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - BOULEVARD DES ÉPARGNEURS

BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - BOULEVARD DES ÉPARGNEURS



**LA QUALITE  
NOTRE CHOIX  
STRATEGIQUE**